

Engagements et déclarations légales

N.B. : Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des engagements obligatoires et à la transmission de ces pièces.

Tableau des engagements pour les subventions actions/événements

Engagements de l'association	En quoi cela consiste concrètement ?	Obligatoire	Recommandé	Mise en œuvre : qui peut m'aider à l'agglomération ?
Communication	1. Supports de communication <ul style="list-style-type: none"> Faire valider le logo Grand Bourg Agglomération sur tous les supports de communications avant impression <u>Pour les demandes de subvention à partir de 3 000€</u> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'édito du Président de Grand Bourg Agglomération dans le programme ou la plaquette du projet 	✓		Contactez la Direction de la Communication <i>communication@grandbourg.fr</i> Pour donner de la visibilité à la manifestation : pensez à la plateforme de Grand Bourg Agglomération! Pôle Territorial Sud Revermont : 04 74 25 04 91 <i>polesudrevermont@grandbourg.fr</i> Pôle Territorial Bresse Revermont : 04 74 42 38 40 <i>polevalrevermont@grandbourg.fr</i> Pôle Territorial Bresse : 04 74 25 68 98 <i>polebresse@grandbourg.fr</i> Pôle Territorial Bourg Agglo : 04 74 24 75 15 <i>courrier@grandbourg.fr</i>
	2. Signalétique <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des banderoles et/ou windflags 	✓		
Bilan et livret de versement (Voir contenu du livret de versement dans la partie Déclaration sur l'honneur)	<ul style="list-style-type: none"> Le livret de versement permet à Grand Bourg Agglomération de s'assurer des engagements du percepteur de la subvention prise au moment de la demande 	✓		Contactez la Direction de la Communication <i>communication@grandbourg.fr</i>
Invitation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Faire passer des invitations en nombre suffisant (entre 25 et 40) 	✓		Contactez la Direction de la Communication <i>communication@grandbourg.fr</i>
Contrat d'engagement républicain	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations 	✓		Consultez le contrat d'engagement républicain ici
Démarche développement durable Préférer une alimentation locale et durable	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les prestataires locaux, les circuits courts, les produits labellisés (AOP, IGP, Agriculture Biologique) Communiquer le jour de l'évènement sur les produits alimentaires de qualité sélectionnés 		✓ ✓	Exemples : producteurs Etik'table www.etiktable.fr , artisans du monde Contactez Anne Basset, chargée de mission agriculture et alimentation <i>anne.basset@grandbourg.fr</i>
Démarche développement durable Limitier l'empreinte écologique de l'organisation de l'évènement	1. Mobilités <ul style="list-style-type: none"> Choisir un lieu accessible en transport en commun et encourager son usage Encourager les participants à choisir un mode de déplacement alternatif (marche, vélos, trottinettes) Proposer un tarif réduit aux participants utilisant un moyen alternatif de déplacement 2. Communication écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> Privilégier le papier recyclé ou issu de forêt gérée durablement Communiquer pour inciter à la collecte des déchets le jour de l'évènement 		✓ ✓ ✓ ✓	www.rubis.grandbourg.fr Contactez la Direction Transports et Mobilités <i>transportsmobilités@grandbourg.fr</i> En tant qu'organisateur, pensez à compenser le manque de transport par un moyen alternatif (navette, bus, covoiturage) Contactez l'accueil de la Direction

<p>Démarche développement durable Limiter l'empreinte écologique de l'organisation de l'événement (suite)</p>	<p>3. Réduction, tri et valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bannir le plastique à usage unique (assiettes, couverts, verre) • Mettre en place des poubelles de tri sélectif • Utiliser des gobelets réutilisables <p>4. Sensibilisation à l'éco-responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former l'ensemble des bénévoles aux pratiques 	<p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p>	<p>des déchets n° vert : 0800 86 10 96 <i>accueilinfodechet@grandbourg.fr</i></p> <p>Contactez Audrey Devillers, animatrice du plan de prévention réduction des déchets <i>audrey.devillers@grandbourg.fr</i></p> <p>Contactez Carole Bertrand, chargée de mission Développement durable <i>carole.bertrand@grandbourg.fr</i></p>
--	---	-------------------	-------------------	---